

Le maire de Pertuis a marié une emburkinée désemburkinée à 6h du matin pour qu'elle échappe aux regards

écrit par Christine Tasin | 28 juin 2013



C'est ENORME !

A lire sur Dreuz-info.

La loi interdit de marier une femme emburkinée ?

La mariée (et surtout le marié...) refuse que qui que ce soit voie son visage lors de son mariage ?

Qu'à cela ne tienne. Il suffit, pour respecter ces moeurs barbares, de marier de bon matin les adeptes de la charia, faisant ainsi entrer sans en avoir l'air les règles coraniques dans notre cérémonie du mariage.

Le maire de Pertuis (Vaucluse) qui prétend avoir voulu éviter "une affaire rocambolesque" ne savait-il pas qu'il avait le droit de refuser, tout bonnement, de célébrer le mariage du couple "franco-marocain" et l'envoyer se faire marier dans l'un des 57 pays de l'OCI ?

De toute évidence, ce que le maire appelle "affaire rocambolesque", c'est, forcément la crainte des pressions, manifestations, émeutes en tous genres qui suivent trop souvent les tentatives d'imposer la loi à un certain nombre de disciples de Mahomet.

Qu'il le dise, qu'il le clame, et qu'il entre dans la danse de l'anti-islam avec nous au lieu de capituler honteusement !

C'est d'autant plus navrant que Pellec fait partie de ces maires courageux qui osent dénoncer les abus. Il a été [condamné](#) pour "provocation à la discrimination raciale", ce qui, en ces temps de Hollandie taubirescoise-mur des cons devient presque un brevet de Résistant au politiquement correct et au prêt à penser.

Par ailleurs on peut se poser des questions sur la sincérité de son principal opposant, le socialiste Fabien Perez, qui mène la campagne d'opposition sur ce sujet, lui qui appartient à un parti et à un gouvernement qui veulent donner le droit de vote aux étrangers, qui mettent l'islamophobie au rang du racisme, qui permettent les accompagnatrices voilées à l'école, qui déclenchent le plan Orsec pour le moindre bout de niqab arraché, qui pratiquent la préférence immigrée et autres joyusetés du même type...

Christine Tasin